

L'Indépendant, 26/05/24

Tribunal de Perpignan : "Un festival d'incohérences"



En récidive, le principal prévenu ne pouvait échapper à la prison. Independant Independant - Clementz Michel

Au premier abord, on assiste au jugement de passeurs de drogue, mais il apparaît bien vite qu'il s'agit en fait du procès d'amours toxiques et réhébitoraires.

Ils ont 21 ans, mais le couple debout dans le box des prévenus semble tout juste sorti de l'enfance. Le 19 mai, sur la route de Porta, près de l'Andorre, ils ont été arrêtés par des douaniers alors qu'ils transportaient 1 kg de marijuana dans leur voiture de location.

Trois jours plus tard, ils se retrouvent déjà devant un tribunal.

La voiture a été louée par le jeune Matis mais il n'a pas de permis de conduire, c'est donc sa mère qui a signé le contrat pour cette Polo GTI.

Pour aller passer 3 jours à Barcelone en amoureux, explique Matis. Et là, il a eu l'idée d'acheter un kilo de cannabis pour "ma consommation". Son argent est converti en cryptomonnaie. Il a pu retirer 4 000 € à une borne dédiée à cet effet.

L'autoroute à l'aller, mais au retour une discrète petite route de montagne, une voiture louée à 80 km de son domicile, déjà une condamnation pour importation de drogue... Le tribunal est en droit de se poser des questions.

Matis prend tout sur lui, sa copine ignorait la présence de la drogue.

Oui, mais voilà : les douaniers l'ont senti dès l'ouverture de la fenêtre. Et le sac se trouvait dans l'habitacle. Sans compter la résine aux pieds du passager. De plus la jeune fille a déjà été condamnée dans une affaire de stup.

"Mais comme je n'ai pas été en prison, je ne considérais pas que c'était une condamnation". Lui, en revanche, il avait passé 6 kg quand il a été emprisonné. Et puis, il a aussi été jugé pour avoir violenté cette même copine.

"On a un festival d'incohérences dans leurs déclarations", tonne le procureur. Il demande 16 mois contre l'homme, 1 an avec sursis contre la jeune femme.

M^e Large demande la relaxe au bénéfice du doute pour sa cliente, mais entre les lignes de sa plaidoirie, il est évident qu'il considère qu'elle est sous l'emprise de son compagnon... Lequel est défendu par M^e Sow qui rappelle que la jurisprudence de cette juridiction est largement en dessous des réquisitions.

Le tribunal lui donne raison, Matis prend 1 an ferme avec mandat de dépôt. Sa copine est condamnée à 10 mois de sursis avec interdiction d'entrer en contact avec lui